



Appel à projets

Initiation à la Recherche En Licence (IReEL)

(2^e campagne)

Adresse de publication des appels à projets IdEx sur le site d'Université de Paris :

<https://u-paris.fr/appels-a-projets/>

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Université de Paris est une université de recherche intensive de rang mondial qui s'appuie sur un lien fort entre enseignement et recherche pour développer l'attractivité et le rayonnement de ses formations.

Orienté vers les étudiant·e·s attiré·e·s par la recherche dès le premier cycle, l'appel à projets IReEL a pour but de leur permettre d'être initié·e·s à la pratique et aux méthodes de la recherche pour contribuer à la construction de leur projet personnel et professionnel, gage de réussite.

L'objectif opérationnel de l'action est de mettre en place un ensemble de programmes d'Initiation à la Recherche En Licence (IReEL) ouverts aux étudiant·e·s de deuxième et de troisième année de licence et proposant :

- Une initiation à la pratique de la recherche via des stages gratifiés en laboratoires pour une durée maximale de deux mois et/ou la participation à des congrès, colloques et séminaires avec prise en charge de l'ensemble des frais afférents ;
- Une formation complémentaire à la méthodologie de la recherche (par exemple, travail bibliographique, techniques de rédaction en anglais, sensibilisation à la déontologie ou à l'éthique scientifique, séminaires sur l'actualité de la recherche, les controverses...). Des actions de communication sur les programmes seront réalisées à l'échelle de l'université (communication externe) et à l'échelle des composantes (communication interne).

Le bilan provisoire d'évaluation de la vague 1 de l'appel à projets (toujours en cours, car prolongé du fait des conséquences de la crise sanitaire) a conduit le Comité de pilotage de l'IdEx à valider le lancement d'une seconde vague de l'appel à projets IReEL.

PÉRIMÈTRE DE L'APPEL & PORTAGE DES PROJETS

- Cette 2^e vague de l'appel est ouverte à tous les parcours de formation d'Université de Paris. Les projets déposés ont vocation à s'appuyer sur une forte synergie entre les responsables de premiers cycles et les responsables des unités de recherche. Il sera possible de déposer un projet mêlant des formations issues de différents champs disciplinaires ;

- La/le porteur-euse du projet doit être enseignant-e-chercheur-e employé-e d'Université de Paris. Un co-portage par un-e enseignant-e-chercheur-e employé-e d'un établissement membre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité (INALCO, Sciences Po, Sorbonne Paris Nord, INED) est possible pour les diplômés co-accrédités par Université de Paris et l'un de ses partenaires ASPC. Dans ce cas, un-e porteur-euse enseignant-e-chercheur-e employé-e d'Université de Paris doit être désigné-e référent-e.

LAURÉATS DE LA VAGUE 1 DE L'APPEL À PROJETS IReEL

Les lauréat-e-s de la Vague 1 de l'appel à projets IReEL (lancée en 2019) sont autorisé-e-s à déposer un nouveau projet. Elles/Ils doivent cependant, comme tout autre candidat.e, déposer un nouveau dossier et mentionner dans celui-ci qu'ils/elles ont déjà été lauréat-e-s de la vague 1 de l'appel à projets. Il est précisé qu'aucune garantie d'être reconduit n'est donnée aux lauréat-e-s de la Vague 1.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Le budget total disponible pour le présent appel est de 180 000 euros.

DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS

Les projets sont financés pour une durée de **15 mois**

Le montant maximal de financement pour un projet est de **15 k€** ; **le budget doit prendre en compte les dépenses TTC.**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Lancement de l'appel à projets	Vendredi 05 mars 2021
Dépôt des dossiers complets	Lundi 03 Mai 2021 (12h heure de Paris)
Évaluation et interclassement des projets par les Commissions Formation facultaires (ou commission ad hoc)	Mai 2021
Sélection finale par le Comité Formation UP élargi aux membres ASPC impliqués dans les formations concernées le cas échéant	Mai 2021
Décision du COPIL IdEx	Juin 2021
Publication des résultats	Juin 2021
Début de mise en œuvre des projets	Rentrée universitaire 2021-22

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le modèle de dossier de candidature est à télécharger sur le site d'Université de Paris sur la page dédiée à cet appel (rappel de l'adresse de publication des appels à projets IdEx sur le site d'Université de Paris : <https://u-paris.fr/appels-a-projets/>).

Le dossier de candidature contient notamment :

- Le(s) CV(s) du/des porteur(s)-euse(s) (max 2 pages)
- La description du projet (max 4 pages),
- Le budget prévisionnel précisant la répartition des dépenses (joindre les devis pour les demandes d'équipement – coût supérieur à 800 € HT).

Les annexes ne sont pas autorisées.

La langue de rédaction du projet est le français.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles du 01/09/2021 au 31/12/2022 ; elles seront réalisées TTC.

Les dépenses éligibles sont :

- Les gratifications de stage ;
- Les frais de participation à un congrès ;
- Les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire) ;
- Les dépenses de fonctionnement ou de ressources humaines.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la recevabilité du projet (conformité du dossier de candidature) ;
- Évaluation et interclassement des projets menés par la Commission Formation (ou commission ad hoc constituée pour l'occasion élargie aux représentants des établissements membres d'ASPC en cas d'implication des partenaires) de la Faculté auquel se rattache le projet ;
- Sélection par le Comité Formation d'Université de Paris élargi aux représentants des établissements membres d'ASPC en cas d'implication des partenaires ;
- Décision finale et officielle du Comité de Pilotage de l'IdEx de la liste des projets retenus et des montants alloués ;
- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'appel à projets.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets.
- Qualité et clarté du projet et de la mise en œuvre proposée.

OBLIGATIONS DE SUIVI & INDICATEURS DE SUIVI

Les lauréat-es s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies :

- De l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- D'un bilan et d'une analyse d'impact du projet.

Une fiche de « reporting » sera mise à disposition de chaque lauréat-e et devra être impérativement renseignée annuellement.

Les porteur-euses se doteront d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer les résultats de leur projet en fonction des objectifs qu'ils/elles se seront fixés, comme par exemple :

- *Nombre de candidatures reçues.*

- *Taux de sélection.*
- *Nombres d'étudiant-e-s bénéficiaires touchés par catégorie d'actions réalisées.*
- *Enquête de satisfaction des étudiant-e-s ayant suivi le programme incluant la description de l'impact sur leur projet personnel et professionnel « à chaud », réalisée par les responsables de projets/tuteurs à l'issue des actions réalisées.*
- *Enquête d'impact « à froid », sur la poursuite des parcours d'études, à partir de la deuxième année du programme : pourcentage des lauréat-e-s de l'année n-1 inscrit-e-s en master à Université de Paris.*
- *À partir de la troisième année du programme : insertion professionnelle des lauréat-e-s et/ou taux de réussite en master si inscrit-e-s à Université de Paris.*
- *À moyen terme : impact de l'existence et de la connaissance du programme sur le choix des étudiant-e-s de rejoindre Université de Paris.*

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les projets sont à envoyer par email à l'adresse suivante : idx.formation@u-paris.fr

La date-limite de dépôt de projet est fixée au **Lundi 03 Mai 2021 (12h heure de Paris)**

IMPORTANT : Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel. Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse suivante : <https://u-paris.fr/appels-a-projets/> où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement.

CONTACT

Pour toute question, merci de contacter vos correspondant-e-s à l'adresse : idx.formation@u-paris.fr